



**Ville de
MANIWAKI**

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1035

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, le règlement no 1035 modifiant le règlement no 1007 établissant un programme de revitalisation favorisant la construction et la rénovation.

Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville ou sur le site internet de la ville.

DONNÉ À Maniwaki, ce 6^e jour du mois de décembre 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de décembre 2022.

Louise Pelletier, greffière